



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt/fr/35

E-Mail : cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr

=====

MUTUELLE DU TRESOR

Elections du 08 février 2010 (date limite de réception des votes par correspondance)

LE REGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EVOLUE MAIS DEMEURE SOUS LA MENACE

Les fonctionnaires ont depuis des décennies construit leur régime de protection sociale complémentaire. **Basé sur les solidarités inter générationnelles et inter catégorielles**, il a permis à chaque adhérent de bénéficier pour lui et sa famille d'une accessibilité à des soins de qualité.

Non seulement le statut des conseillers mutualiste a changé (désormais détachés au lieu de mis à disposition), mais leurs fonctions ont évolué. Réseau de proximité auprès des adhérents, ancré dans les services, la diminution du nombre de conseillers mutualistes, **particulièrement en Ile et Vilaine**, a provoqué une baisse de la qualité du service qu'il rend à tous les

adhérents et notamment, les plus fragiles d'entre eux, les retraités.



Organiser la solidarité entre les adhérents à partir de critères mutualistes (solidarité entre générations, non sélection des adhérents en fonction des risques) et non de critères commerciaux retenus par des organismes concurrents motivés par le seul profit....voilà ce qui nous motive.

Ce qui s'est fait lors des dernières réformes ne respectait pas selon nous des critères mutualistes :

- Taux de cotisation maintenu sur le TIB à 100% pour les agents à temps partiel. **Quelle solidarité ?**
- Suppression de la cotisation familiale, et remplacement par une cotisation individuelle + une cotisation forfaitaire pour le conjoint + une cotisation forfaitaire par enfant (exonération à partir de 2 ayant droits). **Le montant de la cotisation enfant est identique quel que soit le revenu du cotisant. Solidarité catégorielle ?**
- Plafonnement de la cotisation pour les hauts revenus. **Solidarité catégorielle ?**
- Taux de cotisation des retraités légèrement inférieur aux actifs (de 0,40%), mais avec assiette sur le TIB à 100%, (alors que la pension peut atteindre maximum 80%, **solidarité intergénérationnelle ?**) quel que soit le taux de la pension (**les pensionnés ayant moins d'annuités seront plus solidaires que les autres, comme pour les agents à temps partiel, l'assiette des cotisations est basée sur des ressources fictives**).
- Suppression de la cotisation individuelle pour les retraités avec conjoint ayant droit : passage à 2 cotisations : une individuelle et une forfaitaire.
- Pour les cotisations forfaitaires, (ayants droits cotisants : conjoints et enfants âgés de plus de 20 ans, qui deviennent Membres Participants Associés, donc avec droit de vote), le forfait augmente en fonction de l'âge. **De moins de 25 ans à plus de 60 ans, la cotisation est multipliée par 3) solidarité intergénérationnelle ?**

Nous connaissons depuis quelques temps de forts bouleversements. Il est de plus en plus difficile de s'y reconnaître.

- **Qu'est ce qui dépend de la mutuelle du trésor ?**
- **Qu'est ce qui dépend de la MGEFI ?**
- **Qui faut-il contacter ?**
- **A qui faut il envoyer les documents, à la MT à Vannes, à la MGEFI à Rennes, à la MGEFI à Bordeaux, à la SLI rue Raoul Ponchon à Rennes?**

La mutuelle du Trésor est en charge de la solidarité et de la prévention (mais la MGEFI exerce aussi en partie cette tâche).

Les interlocuteurs s'éloignent et sont de plus en plus remplacés par des plate-formes téléphoniques.

Au 1^{er} janvier, les cotisations ont encore augmenté, et d'autres augmentations sont déjà prévues au 01/01/2011.

Nous pensons, nous l'avons dit et écrit, qu'il eut été préférable de fondre les mutuelles historiques au sein de la MGEFI, afin que les adhérents n'aient qu'un seul interlocuteur et sachent à qui s'adresser quelles que soient leurs questions.

Nous pensons que ce regroupement est inéluctable, nous continuerons à le revendiquer, dans l'intérêt de tous les mutualistes.

Le renouvellement et l'élection des comités départementaux, des délégués des sections devraient être un temps fort du rassemblement, dans un cadre pluraliste, de l'ensemble des mutualistes.

La mutuelle, VOTRE MUTUELLE, a besoin plus que jamais de militants prêts à s'engager pour défendre les valeurs mutualistes.

C'est sur ces bases que La CGT TRESOR 35 a décidé de parrainer 8 collègues, sur les 10 postes à pourvoir pour le Comité départemental.

Des militants mutualistes prêts à s'impliquer pour faire vivre un réseau de proximité, basé sur des valeurs d'entraide et de solidarité

Régine Brossay	Rennes Colombier	Jérôme Chevalier	TG – Comptabilité	Franck Chobelet	Plélan le grand
Hervé Couvert	T C A	Nathalie Delanoë	DI - INDIA	Jean Yves Détoc	DI - INDIA
Nathalie Ribreau	E R D	Danièle Ringenbach	Pensions (<i>ex correspondante</i>)		

dont 2 également candidats pour le poste de délégué :

Jean Yves Détoc et Danièle Ringenbach

**POUR UNE MUTUELLE SOLIDAIRE OUVERTE ET GENEREUSE
VOTEZ POUR LES CANDIDATS PARRAINES PAR LA CGT**

Il faut à la fois voter pour élire le comité et les 2 délégués

**Dès que vous recevrez les documents du siège,
votez en utilisant le bulletin que nous mettons à votre disposition**

le bulletin de la mutuelle du Trésor n'est pas obligatoire
(*sans ajout, rature, ni modification de l'ordre, sous peine de nullité*).

La section s'exprime régulièrement sur le thème de la sécurité sociale et de la mutuelle et non seulement à la veille d'élections.

Nous vous joignons notre dernière expression.

Vous pouvez les retrouver sur notre site à l'adresse :

<http://www.tresor.cgt.fr/35/spip.php?rubrique10>

Pour être destinataire de nos publications vous pouvez vous inscrire depuis la page d'accueil du site en cliquant sur l'icône

